
VILLE DE SAINTE-JULIE
SEPTIÈME SÉANCE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 15 mai 2017 à 19 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation et de l'avis de notification sont déposés aux archives.

La séance débute à 19 h.

17-270

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE
1.1 RÉFLEXION

17-270 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADMINISTRATION

17-271 2.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE – GESTION
HARMONIA MÉDEPHYS INC. – CLINIQUE MÉDICALE –
286, RUE DE NORMANDIE

17-272 2.2 CONTRIBUTION – FONDS DE SECOURS DE LA CROIX-ROUGE POUR
LES INONDATIONS PRINTANIÈRES AU QUÉBEC

3. SERVICE DES FINANCES

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

6. SERVICE DE L'URBANISME

17-273 6.1 PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – AIDE AUX
PROPRIÉTAIRES DE MAISONS LÉZARDÉES – SOCIÉTÉ
D'HABITATION DU QUÉBEC

-
-
7. **SERVICE DES LOISIRS**
 8. **AVIS DE MOTION**
 9. **PROJETS DE RÈGLEMENTS**
 10. **RÈGLEMENTS**
 11. **COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**
 12. **COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**
 13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
17-274 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-271

AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE – GESTION HARMONIA MÉDEPHYS INC. – CLINIQUE MÉDICALE – 286, RUE DE NORMANDIE

ATTENDU QU'en 2014, la clinique médicale située au 286, rue de Normandie a obtenu l'approbation de la Ville de Sainte-Julie afin d'agrandir son bâtiment principal et d'aménager un futur stationnement dans le parc de la pente à glisser, tel qu'il appert de la résolution n° 14-217 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 avril 2014;

ATTENDU QUE l'aménagement du stationnement dans le parc de la pente à glisser requiert la signature d'un acte de servitude réciproque de passage et de stationnement;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'acte de servitude entre la Ville de Sainte-Julie et Gestion Harmonia Médephys inc., dont une copie est jointe à la présente résolution, ou tout autre acte de servitude similaire dûment approuvé par le directeur général ou la greffière, ainsi que tout autre document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-272

CONTRIBUTION – FONDS DE SECOURS DE LA CROIX-ROUGE POUR LES INONDATIONS PRINTANIÈRES AU QUÉBEC

ATTENDU QUE les inondations printanières que subissent présentement plusieurs régions du Québec ont fait de nombreux sinistrés;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont dû, dans les circonstances, décréter l'état d'urgence;

ATTENDU QUE depuis le début des inondations, la Croix-Rouge est à l'œuvre dans les collectivités sinistrées et travaille en étroite collaboration avec tous les échelons du gouvernement afin de coordonner les efforts de secours et de venir en aide à ceux qui en ont besoin;

ATTENDU QUE plus de 1 400 sinistrés dépendent en ce moment, au Québec, des services essentiels offerts par la Croix-Rouge, tels des services d'accueil et d'information, d'inscription des sinistrés, de soutien moral, d'hébergement, d'aide alimentaire et vestimentaire et de premiers soins;

ATTENDU QUE devant l'ampleur de la situation, la Croix-Rouge a mis sur pied un fonds spécifique pour les victimes des inondations printanières au Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est solidaire des municipalités affectées par cette catastrophe naturelle et souhaite contribuer financièrement au fonds d'aide visant à soutenir l'intervention de la Croix-Rouge auprès des personnes, familles et collectivités touchées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE la Ville de Sainte-Julie autorise le versement d'une somme de 3 000 \$ au Fonds de secours de la Croix-Rouge pour les inondations printanières au Québec;

D'autoriser le trésorier à émettre un chèque à l'ordre de la Croix-Rouge canadienne portant la mention Fonds de secours pour les inondations printanières – Québec;

QUE la Ville encourage ses citoyens à contribuer individuellement à cette collecte de fonds spéciale mise en place par la Croix-Rouge.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-273

PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS LÉZARDÉES – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

ATTENDU QUE dans son budget du 28 mars 2017, le gouvernement du Québec a alloué un montant de 25 millions de dollars au programme Rénovation Québec (PRQ), qui inclut un volet dédié aux propriétaires de maisons lézardées;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déjà participé au PRQ dans le cadre du volet « Aide aux propriétaires de maisons lézardées » mis en place par la SHQ;

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Sainte-Julie est majoritairement composé d'un sol argileux propice aux problématiques liées à l'apparition de lézardes sur les fondations des résidences;

ATTENDU QUE de nouveaux cas de maisons lézardées se sont manifestés sur le territoire de la ville de Sainte-Julie, soit sur des bâtiments résidentiels construits sur un sol argileux et dont les fondations se sont fissurées à la suite d'une sécheresse excessive du sol;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE la Ville de Sainte-Julie signifie sa volonté de participer à nouveau au PRQ, volet « Aide aux propriétaires de maison lézardées », selon les règles prévues par la SHQ;

QUE la Ville y consacrera un budget de 100 000 \$ pour le traitement de ses dossiers;

DE demander à la SHQ d'allouer une enveloppe de 100 000 \$ pour le traitement des dossiers de la Ville de Sainte-Julie;

QUE la Ville financera 33,3 % des travaux admissibles, en partenariat avec la SHQ (33,3 %) et les propriétaires-demandeurs (33,3 %).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

- Aucune communication.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

- Aucune communication.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

17-274

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 19 h 02.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière